

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h
Tél. Direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Mardi 05 mars 2019
P.V. n° 30

Le Président : M. Gérard IVORA

Le secrétaire : M. André ABLARD

Présents : MM. Gérard BORGONI - Antoine MANCINO - Jean-Paul RUIZ - André VITIELLO

ORDRE DU JOUR

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

CORRESPONDANCES

- **MAIRIE de La GARDE du 1^{er} mars 2019** : Test d'accélérométrie Guy Môquet. Pris note.
- **F.F.F. du 04 mars 2019** : P.V. de la Commission Fédérale du F.A.F.A. du 27 février 2019. Noté.
- **LIGUE MEDITERRANEE du 4 mars 2019** : Convocation Réunion Plénière CRTIS. Pris note.
- **MAIRIE de SIGNES du 4 mars 2019** : Dossier FAFA. Noté.
- **MAIRIE de GONFARON du 5 mars 2019** : Stade Casserat qui devient Guy Chazy. Pris note.
- **MAIRIE de SAINT MAXIMIN du 5 mars 2019** : Tests d'accélérométrie stades Guy Daumas et Chavignot + rapport délégué M. IVORA. Noté.

COURRIERS ENVOYES

- **LIGUE MEDITERRANEE le 5 mars 2019** : Classement stade Sisco de Saint Cyr sur Mer.
- **MAIRIE de SAINT CYR sur MER le 5 mars 2019** : Classement stade Sisco.
- **MAIRIE de SAINT MAXIMIN du 5 mars 2019** : concernant le stade Guy Daumas (contact pris avec le service des sports).
- **MAIRIE de SIGNES du 5 mars 2019** : Dossier F.A.F.A.

Suite à la décision du Comité Directeur lors de la séance du 14 octobre 2015 **CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2018 / 2019**

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classée peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

*Prochaine réunion
Mardi 12 mars 2019*

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : André ABLARD